
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 octobre 2018 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. André Lavoie, directeur – Services administratifs (par délégation)
M. Paulo Ferreira, directeur – Travaux publics (par délégation)
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA18 22 0276

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 20.04 Autorisation d'une dépense maximale de 6 491 627,04 \$ incluant un montant de contingences de 451 591,44 \$ et des incidences de 395 142,52 \$ et octroi d'un contrat à Développement Atrium inc., au montant de 5 644 893,08 \$, pour le remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284) (dossier 1183398001)
- 40.20 Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » (dossier 1186347025)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

CA18 22 0277

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le
10 septembre 2018, à 19 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre, à 19 h, soit approuvé tel que soumis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les sujets suivants :

1. Remerciements aux citoyens qui sont devenus candidats lors des dernières élections provinciales – félicitations aux candidats locaux – belle campagne d'idées dans l'arrondissement – félicitations à la députée réélue Dominique Anglade;
2. Invitations : soirée de consultation sur Griffintown le 10 octobre et atelier participatif pour l'aménagement du secteur Hibernia-Saint-Gabriel le 11 octobre;
3. Adoption du budget : tous les détails sur le site Internet de l'arrondissement.

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Plan des parcs et espaces verts : processus de révision en cours – consultation en ligne et en personne – atelier participatif le 16 octobre;
2. Dossier en 20.02 : augmentation de la contribution financière à l'organisme La Pente à Neige – bonification des services offerts à prix réduits – permettra la tenue des activités hivernales à long terme;
3. Annonce : course Centraide des élus et des employés – ouverture de l'aire d'exercice canin sur Saint-Patrick et Cabot.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Adoption de 9 PIIA : modification du cadre bâti à venir;
2. Adoption d'un PPCMOI : adoption de dérogations réglementaires encadrées et demande d'une garantie financière de 200 000 \$ – requérant intéressé à conserver le bâtiment actuel : déconstruction et reconstruction avec les matériaux d'origine – permettra l'installation d'une entreprise en transports;
3. Parc Saint-Paul : fontaine en fonction – inauguration au printemps prochain – remerciements à toutes les parties prenantes au projet;
4. Exposition sur les artefacts des Tanneries à la bibliothèque Saint-Henri – collaboration avec la Société d'histoire de Saint-Henri;
5. Annonces : consultations à venir sur les maisons Boomtown dans Rosemont et sur l'avenir de McGill College.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 40.04 : demande d'emprunt pour la création d'îlots de fraîcheur dans l'arrondissement – somme conséquente à dépenser d'ici 3 ans – projet d'agriculture urbaine dans l'ouest de Saint-Henri et dans l'est de Côte-Saint-Paul – volonté de verdir la rue Charlevoix – développer les expériences de brumisateurs;
2. Collecte de déchets : dès le 18 octobre, une seule journée pour sortir les déchets, les encombrants, le compostage et le recyclage – volonté d'avoir des quartiers plus propres;
3. Commission sur le développement social et la diversité montréalaise : volonté de se doter d'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires – lien avec le plan d'action en développement social – la Commission s'occupera des consultations qui débiteront en décembre.

Le conseiller Sauv  aborde les sujets suivants :

1. Griffintown : d but de construction des rues habitees – rue Murray et rue du Shannon – permettra plus d'endroits de d tente, plus d'interaction sociale, plus de verdissement et de mobilier urbain;
2. REM : s rie de travaux   venir autour de la rue Smith, pour une mise en service en 2020-2021;
3. Halloween : attention aux enfants qui vont faire la collecte de bonbons.

10.05 - Période de questions et commentaires de citoyens

Monsieur Marc Dufour : arrêt d'autobus à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Turgeon

Monsieur souhaite savoir comment l'arrêt d'autobus situé à l'intersection des rues Turgeon et Notre-Dame Ouest a pu être converti en terrasse. Il demande aussi si l'arrêt sera rétabli pour cet hiver.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Diane Denis : location à court terme

Madame souhaite savoir si l'arrondissement a l'intention de légiférer pour lutter contre le fléau des locations à court terme.

Le maire Dorais et la conseillère Sigouin répondent.

Question répondue sur place.

Madame Lise Pillon : asphaltage de la rue Saint-Rémi

Madame souhaite savoir quand l'asphaltage de la rue Saint-Rémi sera effectué.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame demande aussi s'il serait possible d'ériger un dos d'âne dans la ruelle entre les rues Dagenais et Notre-Dame Ouest.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : ériger un dos d'âne.

Madame Ginette Dumouchel : projet de construction du centre culturel tchèque

Madame résume la situation avec le projet de centre culturel tchèque. Elle souhaite savoir quelles sont les intentions de la Ville et si la Ville peut refuser l'émission du permis. Elle aimerait aussi connaître en quoi le projet est dérogoire.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Serge Vallières : projet de construction du centre culturel tchèque

Monsieur souhaite savoir ce que le conseil pense du projet de centre culturel tchèque dans Griffintown.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Patrick Lévesque : projet de construction du centre culturel tchèque

Monsieur souhaite savoir si la Ville de Montréal peut s'immiscer dans la relation entre le promoteur du centre culturel et Parcs Canada.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Ariane Cloutier : projet de construction du centre culturel tchèque

Madame explique que depuis deux ans, elle a des échanges avec Parcs Canada pour le projet de l'hôtel tchèque. Elle aimerait savoir s'il est possible de contribuer et de s'impliquer avec la Ville de Montréal dans ce dossier.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

CA18 22 0278

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires de citoyens

Monsieur François Arteau : obstruction du MTQ en 2019 (secteur Turcot)

Monsieur souligne que des entraves majeures vont être implantées par le MTQ dans le secteur de l'échangeur Turcot en 2019. Il aimerait savoir si l'arrondissement a entrepris des démarches pour minimiser ces impacts et quelles sont les prochaines interventions de l'arrondissement dans ce dossier.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de septembre.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Aucune commission ne siège au mois d'octobre.

CA18 22 0279

Autorisation d'une dépense maximale de 216 900,34 \$ et octroi d'un contrat au Groupe Conseil Génipur inc., au montant de 197 182,13 \$, pour les services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2019 (dossier 1180812001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 216 900,34\$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer au Groupe Conseil Génipur inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2019, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 197 182,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211819;

D'autoriser une dépense de 19 718,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à hauteur de 19,44 % par l'arrondissement et à hauteur de 80,56 % par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1180812001

CA18 22 0280

Addenda - Augmentation de la contribution financière annuelle de 55 000 \$ pour le projet au parc Ignace-Bourget, dans le cadre de la convention en vigueur avec l'organisme La pente à neige, majorant ainsi le montant total de la contribution annuelle de 25 000 \$ à 80 000 \$, pour les années 2018-2019 et 2019-2020 (dossier 1176748008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Pente à Neige, pour la réalisation du projet au parc Ignace Bourget, adoptée par la résolution CA17 220386;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière pour un total de 80 000 \$ pour l'année 2018-2019 ainsi que l'année 2019-2020, payable en 3 versements soit :

- Pour l'année 2018-2019, une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 \$) payable dans les 30 jours après l'approbation du dossier, une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) payable au plus tard le 30 janvier 2019 et une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) payable au plus tard le 30 avril 2019;
- Pour l'année 2019-2020, une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 \$) payable au plus tard le 30 septembre 2019, une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) payable au plus tard le 30 janvier 2020 et une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) payable au plus tard le 30 avril 2020.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1176748008

CA18 22 0281

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 567 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859008)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 567 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Organismes	Activités	Montants
Le regroupement partage	Soirée des célébrités	250 \$
Fondation des résidences Mance-Décary	Achat de 8 billets pour le souper bénéfice du 10 novembre 2018	160 \$
Associazione Famiglie Calabresi inc.	4 billets pour un souper bénéfice	80 \$
École Victor-Rousselot	Soutenir divers ateliers horticoles	500 \$
Maison des jeunes RadoActifs (Arts en fête)	Soutenir l'organisation de la fête 2018	300\$

Association des popotes roulantes du Montréal Métropolitain	Achat de 5 billets pour la soirée bénéfice	300 \$
Centre d'intégration à la vie active	Achat de 5 billets pour l'événement bénéfice	100 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Réfection d'une murale au 634 rue Saint-Philippe	450 \$
Âge d'or Saint-Zotique de Montréal	Organisation des activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Jean-Bosco	Organisation des activités de Noël	200 \$
SPVM (Poste de quartier 15)	Organisation des activités de Noël	100 \$
École Secondaire Saint-Henri	Achat d'un panier de Noël	175 \$
L'auberge communautaire du Sud-Ouest	Organisation des activités de Noël	100 \$
L'Arche Montréal inc.	Aider à la réalisation des cartes de Noël	250 \$
La fabrique de la Paroisse de Saint-Charles	Aider à l'abattage d'arbres dangereux	402 \$
Âge d'or St-Henri	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Jean-de-Matha	Activités de Noël	200 \$
L'Âge d'or St-Paul	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Charles	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Association Famiglie Calabresi	Activités de Noël	200 \$
Les amis J.H. Delisle	Activités de Noël	100 \$
Habitations Curé-Vianney-Savaria	Activités de Noël	100 \$
Habitations de l'Érablière	Activités de Noël	100 \$
Résidence Harmonie Côte-Saint-Paul	Activités de Noël	100 \$
La Fondation Yves Phaneuf	Fête de Noël	100 \$
Centre communautaire des femmes actives	Fête de Noël	100 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Paniers de Noël	100 \$
Station Familles	Fête de Noël	400 \$
Centre d'éducation des adultes (CEDA) de la Petite-Bourgogne	Fête de Noël	300 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Fête de Noël	100 \$
Familles en action	Fête de Noël	100 \$
Association des Fleurs	Fête de Noël	100 \$
Association des locataires de l'Habitation Tour Albert	Fête de Noël	100 \$
Comité de loisirs Carillon	Fête de Noël	100 \$
Association des locataires Workman-Delisle	Fête de Noël	100 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1187859008

CA18 22 0282

Autorisation d'une dépense maximale de 6 491 627,04 \$ incluant un montant de contingences de 451 591,44\$ et des incidences de 395 142,52 \$ et octroi d'un contrat à Développement Atrium inc., au montant de 5 644 893,08 \$, pour le remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284) (dossier 1183398001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 6 491 627,04 \$ incluant un montant de contingences de 451 591,44 \$ et des incidences de 395 142,52 \$, pour le remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à Développement Atrium inc., un contrat pour le remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine Sir-George-Étienne-Cartier (284), au montant de 5 644 893,08 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211816;

D'autoriser une dépense de 451 591,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 395 142,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux interventions financières. Cette dépense est assumée à hauteur de 59,1% par la ville-centre et à hauteur de 40,9 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1183398001

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 20 h 17.

CA18 22 0283

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2018 (dossier 1187279008)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1187279008

CA18 22 0284

Demande au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques d'un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue de la reconstruction des réseaux d'eau et les travaux de la structure aérienne du Réseau Express Métropolitain - REM sur une partie de la rue Marc-Cantin dans le cadre de la construction du projet REM (dossier 1188117001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) afin de permettre à NouvLR d'obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur la rue Marc-Cantin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1188117001

CA18 22 0285

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 50 000 \$ liée à l'effondrement de l'immeuble situé au 181, rue de la Montagne, majorant ainsi le montant total de la dépense de 120 000 \$ à 170 000 \$ (dossier 1160725003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ pour les frais découlant de la défense de la Ville de Montréal dans le procès Brickfields, faisant passer l'enveloppe liée à cet événement d'un montant de 120 000 \$ à 170 000 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1160725003

CA18 22 0286

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour le financement de programme de réfection routière, de piétonisation des rues, de revitalisation des artères commerciales et de la réparation mineure de trottoirs (dossier 1185170003)

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour le financement de programme de réfection routière, de piétonisation des rues, de revitalisation des artères commerciales et de la réparation mineure de trottoirs, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour le financement de programme de réfection routière, de piétonisation des rues, de revitalisation des artères commerciales et de la réparation mineure de trottoirs, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1185170003

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 20 h 19.

CA18 22 0287

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement autorisant un emprunt de 5 385 000 \$ pour le développement et la mise à niveau des parcs (dossier 1185170004)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un règlement autorisant un emprunt de 5 385 000 \$ pour le développement et la mise à niveau des parcs, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement autorisant un emprunt de 5 385 000 \$ pour le développement et la mise à niveau des parcs, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1185170004

CA18 22 0288

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues (dossier 1185170005)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1185170005

CA18 22 0289

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement autorisant un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement (dossier 1185170006)

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un règlement un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement autorisant un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1185170006

CA18 22 0290

Adoption du premier projet de résolution - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble situé au 318, rue Murray (dossier 1184334005)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant l'engagement du requérant à collaborer avec un organisme en employabilité de l'arrondissement Sud-Ouest afin de promouvoir l'employabilité locale.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial sur la propriété portant les numéros de lot 1 853 435, 1 853 436, 1 853 437, 1 853 439 (cadastre du Québec), avec trois bâtiments ci-dessus construit portant le numéro civique 318-320, rue Murray, 322, rue Murray et 1190-1192 rue William, selon les conditions suivantes :

Autorisations :

- Autoriser la démolition des bâtiments situés au 322, rue Murray et au 1190-1192, rue William;
- Autoriser la déconstruction du bâtiment situé au 318-320, rue Murray
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 25 mètres;
- Autoriser un taux d'implantation maximal de 61 %;
- Autoriser un indice de superficie de plancher maximal de 4.5;
- Autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit pour une superficie maximale n'excédant pas 35 % de la superficie de l'établissement auquel il est rattaché. L'occupation du café-terrasse est autorisée uniquement entre 7 h et 22 h tous les jours;
- Autoriser une saillie sur le domaine public d'au plus 1 mètre et respectant un dégagement d'au moins 5 mètres au-dessus du trottoir pour la façade adjacente à la rue William;

Exigences :

- Exiger la reconstitution de la façade, du mur latéral nord et du mur arrière du 318, rue Murray avec les composantes architecturales d'origines récupérées tel que briques, corniches, poutres, solives, portes et fenêtres.
- Exiger qu'un minimum de 5 unités de stationnement soit accessibles au public pour des voitures en autopartage;
- Exiger que le volume des retraits de l'ensemble des façades représente un minimum de 20 % de la volumétrie totale du projet et respecte substantiellement la volumétrie présentée à l'annexe A;
- Exiger que soit cédé, sans frais, à la Ville, une bande de terrain de 1 mètre de large du côté de la rue William afin d'élargir cette rue et d'y permettre la plantation d'arbres;
- Exiger que la cour soit ouverte et accessible au public;
- Exiger l'aménagement d'une aire d'entreposage temporaire des déchets à l'extérieur, adjacent à la voie publique afin d'éviter l'obstruction du trottoir les jours de collecte;
- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets domestiques organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 stationnements pour vélo à l'extérieur, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme (01-280);
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - Afin de préserver l'intégrité architecturale des bâtiments d'intérêt patrimonial et de ne pas porter préjudice au contexte immédiat, la nouvelle construction doit s'en distinguer et adopter une approche architecturale distincte et contemporaine;
 - Les lignes de force de la composition de la façade du 322, rue Murray doivent être réinterprétées et le volume du bâtiment doit être perceptible dans la nouvelle construction;
 - Le traitement des façades des étages au-dessus du rez-de-chaussée doit privilégier une transparence des matériaux tout en minimisant la pollution lumineuse;
 - Le traitement de la façade latérale adjacente à l'habitation doit tendre à préserver l'intimité de la cour et réduire l'impact de l'éclairage du bâtiment sur celle-ci;
 - L'aménagement du café-terrasse sur un toit doit tendre à limiter ses impacts visuels et sonores sur l'usage « Habitation » adjacent;
 - L'œuvre d'art doit être en relation avec le domaine public et participer à son animation;
 - Les enseignes et les équipements mécaniques doivent s'harmoniser à l'architecture du bâtiment;
 - L'aire d'entreposage temporaire extérieure des déchets doit être aménagée de manière à réduire son impact visuel à partir de la voie publique;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) :

- Le dépôt d'un document décrivant l'approche environnementale dans la réalisation du projet;
 - Le dépôt d'un plan de commémoration pour les bâtiments du 318-320, rue Murray et 322, rue Murray;
 - Le dépôt d'un document décrivant la stratégie mise de l'avant pour favoriser l'utilisation du transport actif et collectif et l'optimisation de l'utilisation des stationnements. Le projet pourrait, entre autres, énoncer l'intégration de cases de stationnement dédiées à l'autopartage, promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile en offrant des titres de transport aux nouveaux occupants du bâtiment (exemple : entente avec un organisme tel Voyagez futé), proposer l'intégration de mesures facilitant et incitant l'utilisation des unités de stationnement pour vélos (exemple : installation de casiers et de douches) et permettre le partage des cases de stationnement par plusieurs usagers (exemple : location de stationnements tarifés en dehors des heures de bureau);
 - Le dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles pour le nouveau bâtiment. Ce plan devra présenter les salles d'entreposage et les méthodes de collecte. Le plan devra avoir comme objectif d'éviter l'encombrement du domaine public;
- Exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment :
- Le dépôt d'un document confirmant qu'il y aura intégration d'une œuvre d'art visible par le public, à l'extérieur, ainsi que sa valeur (exemple : copie du contrat qui sera signé avec l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art). L'œuvre d'art devra être réalisée par un artiste, de préférence montréalais, ayant le statut d'artiste professionnel tel que défini à l'article 7 de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature et sur leur contrat avec les diffuseurs (RLRQ., chapitre S-32-01);
 - Le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la reconstruction du bâtiment du 318-320, rue Murray, la réalisation de l'œuvre d'art et des aménagements paysagers, de l'approche environnementale, de la stratégie favorisant le transport actif et collectif, ainsi que de la cession d'une bande de terrain de 1 mètre. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions prévues;

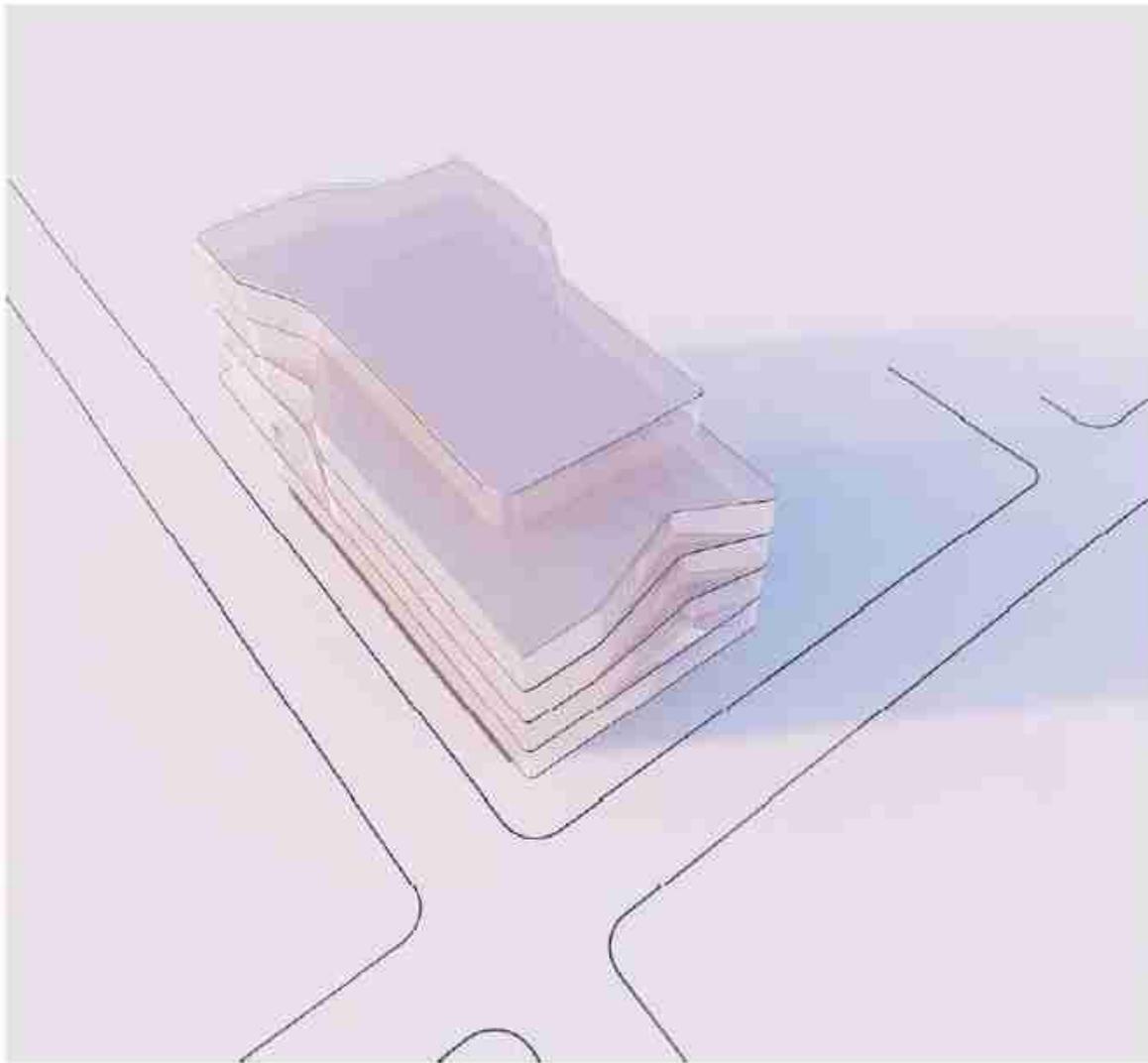
Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 18 octobre 2018, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

Annexe A



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1184334005

CA18 22 0291

Ordonnances - Événements publics (dossier 1187654008)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Fête des Voisins - Halloween	Sur la rue Coursol, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue du Dominion	31 octobre 2018 de 17 h à 21 h En cas de pluie: Maintenu
Halloween SDC – Les Quartiers du Canal	Parc Sainte-Cunégonde	31 octobre 2018 de 16 h à 21 h En cas de pluie : Maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1187654008

CA18 22 0292

Ordonnances permettant la tenue de l'événement « Pente à Neige - Versant Sud-Ouest » du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019 au parc Ignace-Bourget (dossier 1187654007)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour autoriser la tenue de l'événement « La Pente à Neige - Versant Sud-Ouest » du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019, de 8 h à 22 h, au parc Ignace-Bourget;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1187654007

CA18 22 0293

Ordonnance autorisant l'exécution de travaux de peinture de la structure d'acier du pont ferroviaire, entre les rues Notre-Dame Ouest et la rue William, à l'est de la rue de l'Inspecteur, du lundi au jeudi, de 19 h à minuit, du 15 octobre 2018 au 21 décembre 2018 (dossier 1181228003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant l'exécution de travaux de peinture de la structure d'acier du pont ferroviaire entre les rues Notre-Dame Ouest et William, du lundi au jeudi, de 19 h à minuit, du 15 octobre 2018 au 21 décembre 2018 à la condition suivante :

- le bruit généré par les travaux devra respecter le niveau maximum du niveau de pression acoustique exigé au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1181228003

CA18 22 0294

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur latéral d'un bâtiment situé au 2180-2184, rue Denonville (dossier 1181228004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur le mur latéral de l'immeuble situé au 2180 à 2184, rue Denonville, dans le but de contrer la prolifération des graffitis.

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1181228004

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.10 à 40.14 de l'ordre du jour.

CA18 22 0295

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 2235, rue Coursol (dossier 1184824017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Didier Gillon, architecte, déposés et estampillés en date du 14 août 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2235, rue Coursol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1184824017

CA18 22 0296

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 5955, rue Jogues (dossier 1184824019)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Étienne Forget, architecte, déposés et estampillés en date du 18 juillet 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5955, rue Jogues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1184824019

CA18 22 0297

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1751, rue Richardson - Le Nordelec (dossier 1184824020)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par André A. Cardinal, architecte, déposés et estampillés en date du 31 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1751, rue Richardson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1184824020

CA18 22 0298

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 2024, rue de Paris (dossier 1184824021)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Guillaume Pelletier, architecte, déposés et estampillés en date du 12 septembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2024, rue de Paris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1184824021

CA18 22 0299

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 5066, rue Sainte-Marie (dossier 1184824022)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Anick St-Laurent, architecte, déposés et estampillés en date du 24 septembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 5066, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1184824022

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.15 à 40.18 de l'ordre du jour.

CA18 22 0300

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 1744, rue Holy Cross (dossier 1184824023)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Michel Lemieux, architecte, déposés et estampillés en date du 20 septembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1744, rue Holy Cross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1184824023

CA18 22 0301

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 6029, boulevard Monk (dossier 1184824024)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Daniel Paré, architecte, déposés et estampillés en date du 19 juin 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé 6029, boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1184824024

CA18 22 0302

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés aux 5146 et 5150, rue Sainte-Marie (dossier 1184824025)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Maurice Martel, architecte, déposés et estampillés en date du 18 juillet 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des bâtiments situés aux 5146 et 5150, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1184824025

CA18 22 0303

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 119, rue Rose-de-Lima (dossier 1183459018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Ciprian Ionescu-Iltu, architecte, déposés et estampillés en date du 3 octobre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 119, rue Rose-de-Lima.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1183459018

CA18 22 0304

Ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux d'excavation de la CCUM, sur les rues Peel, entre les rues Ottawa et William, et Ottawa, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Ann, tous les dimanches, du 21 octobre 2018 au 16 décembre 2018, de 8 h à 18 h (dossier 1187240004)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'un chantier de construction sur les rues Peel, entre les rues William et Ottawa, et Ottawa, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Ann, dans le cadre de travaux d'excavation de la CCUM, tous les dimanches, du 21 octobre 2018 au 16 décembre 2018, de 8 h à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1187240004

CA18 22 0305

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » (dossier 1186347025)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle »;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 18 octobre 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1186347025

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 26, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 novembre 2018.

Initiales Daphné Claude